Conférence Mationale souveraine

#/c HOTEL DU 2 FÉVRIER

B. P. 131 LOME - TOGO

Tél. (228) 21 · 00 · 03 Téléfex (228) 21 · 62 · 66

RAPPORT N° 28 SEANCE DU SAMEDI 10 AOUT 1991

L'an mil neuf cent quatre vingt onze et le dix août; la Conférence Nationale a ouvert sa séance plénière à 15 heures 20 minutes par une minute de recueillement suivie de l'exécution de l'hymne national. L'ordre du jour suivant a été adopté après amendement de la proposition du Présidium.

- 1° Rapport de la séance du 09 août 1991 ;
- 2° Points d'actualité;
- 3° Débat général, thème : Droits de l'Homme ;
- 4° Point des travaux en commission ;
- 5° Divers.

La lecture du rapport a été interrompue à 16 heures 20 minutes par un incident : les huissiers ont, sur ordre du Président, expulsé de la salle Monsieur BOKONAKE qui était en train de distribuer des tracts et qui a déclaré être membre d'un partianarchiste.

Après l'adoption du rapport de la séance du 09 août 1991, le déuxième point de l'ordre du jour a été abordé.

Monsieur KLUSSEH, Ministre du Commerce et des Transports, interpelé la veille au sujet des placements de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et des Sociétés d'Etat à la B.C.C.I., a informé l'assemblée que la Caisse a saisi un avocat pour ce qui concerne les placements dans la succursale de Paris. Quant aux dépôts effectués à Lomé, le Ministre a assuré la Conférence qu'il n'y aurait aucun problème puisque l'actif de la B.C.C.I. couvre largement son passif. Il a invité les membres de

la Commission Ad Hoc de l'Acte 3 à prendre contact avec les responsables de ladite banque.

Autre Ministre à prendre la parole. Monsieur BOURAIMA a attiré l'attention de l'assemblée sur le problème de l'abattage des essences forestières qui continue malgré les appels de la Conférence. Cet abattage est le fait des Togolais mais aussi d'étrangers au niveau des frontières dans les préfectures de Kloto et de Tchamba. Il a également rappelé les problèmes auxquels sont confrontés les agents forestiers et lancé un appel pour la préservation du patrimoine floristique et faunique.

Le Ministre de l'Intérieur a été interpelé à plusieurs reprises : il s'agissait d'apporter des informations quant à la grève en cours à la Sucrerie d'Anié, aux problèmes de la chefferie dans le canton d'Amoutivé, de la sécurité au Port de Lomé et des perdiem des agents de sécurité. D'autres problèmes ont été signalés à l'assemblée : le cas des personnes déplacées lors de la construction du barrage de Nangbéto, la question du montant des bourses d'étudiants que la Commission Education ne peut prendre en charge, et enfin l'utilisation des média officiels au cours de la Conférence Nationale. Sur ce dernier point, Monsieur AGAH a précisé qu'un Acte préparé par la sous-commission Presse serait proposé à l'appréciation de la Conférence le 12 août 1991.

Des correctifs ont été apportés à des informations données lors de la séance précédente : un délégué a ainsi déclaré que la révision des bâtiments de la marine, plus précisement le carénage, ne pouvait se faire au Port de Lomé où il n'existe pas de bassin. Par ailleurs Monsieur HOUNAKE du PDR a tenu à démentir août 1991 par apportées le 07 informations Monsieur Claude AMEGANVI : selon Monsieur HOUNAKE, l'Ambassadeur de France a simplement accepté de participer à une réunion initiée par l'Opposition, réunion où il a, d'entrée de jeu, précisé son intention de ne pas s'immiscer dans les affaires du Togo, sans déclarer avoir rencontré le Chef de l'Etat ou lui avoir demandé de démissionner.

Un certain nombre de délégués ont tenu à exprimer leurs inquiétudes quant au déroulement de la Conférence, plus particulièrement quant à la question des communications qui n'ont pas été faites, à l'utilisation du budget prévu pour une réception à la fin de la Conférence, mais surtout quant à l'urgence de la mise en place d'un Exécutif.

Le Ministre de l'Intérieur, répondant aux diverses interpellations, a précisé à l'assemblée les démarches qu'il a faites au niveau de la Sucrerie d'Anié où 50 employeurs et ouvriers chinois sont séquestrés par les employés togolais en grève. Il a rassuré la Conférence sur les problèmes de la sécurité au Port et sur les problèmes de chefferie dans le canton d'Amoutivé tout en précisant que ce n'est pas à lui de signer le décret confirmant le Chef ADJALLE dans ses fonctions. Pour le problème de perdiem des policiers, il a précisé que ceux-ci n'étant pas venus dans le compte de son ministère, les fonds à eux alloués pour le paiement des perdiem sont envoyés directement à l'administration de la Police sans passer par lui.

Le troisième point de l'ordre du jour concernant le débat général sur les Droits de l'Homme fut abordé.

Après une brève synthèse du 2e Vice-Président sur les débats de la veille, la direction du débat a été confiée au 1er Vice-Président.

Trois problèmes principaux devaient retenir l'attention de la Conférence à ce titre : les licenciements abusifs, la liberté de presse et la liberté religieuse.

Abordant le problème des licenciements abusifs, plusieurs cas furent relevés notamment celui des enseignants arbitrairement congédiés soit pour leurs opinions, soit par esprit de règlement de comptes des supérieurs hiérarchiques, soit en vertu de l'application de la loi du 16 mai 1984. Pour ce dernier cas, il a été demandé la nomination d'une commission qui, en collaboration avec le Ministre du Travail et de la Fonction Publique, devra

recenser les victimes en vue de leur réhabilitation pour la rentrée 1991-1992. Il a été également recommandé la révision de leurs jugements et l'abrogation de ladite loi.

D'autres cas furent également soulevés notamment celui des agents du service des conditionnements et de la SOTOCO, celui des retraités prématurés de 1985, le cas de certains diplomés du CAMES dont les diplômes ne sont pas pris en compte, ainsi que certains cas individuels. Il a été demandé que tous ces cas soient soumis à la Commission des Affaires Politiques et des Droits de l'Homme afin que celle-ci fasse des propositions de solutions.

En ce qui concerne la liberté de presse, la Conférence a été invitée à mettre en place des lois pour la garantir. Sur proposition et approbation de l'assemblée, la délégation de la presse officielle a été autorisée à présenter une communication.

Prenant la parole, Monsieur Sylvestre Amevi DABLA, porte-parole de ladite délégation a d'abord essayé de donner la définition de la presse et du journaliste. Puis il a déploré le fait que le journaliste officiel, en raison de son évolution dans le Parti Unique, ait dû s'éloigner de l'objectif noble qui est celui du journaliste pour mettre sa plume à la disposition de la dictature et du culte de la personnalité, abrutissant ainsi le peuple. Mais refutant sous tous ses angles l'argument selon lequel les journalistes sont les "enfants chéris du régime", l'intervenant a montré comment la distribution de millions en fin d'année était faite au détriment de la prime de rendement qui est un droit fondamental du journaliste et qui a été supprimée.

Les raisons qui ont maintenu le journaliste officiel dans l'état de simple griot sont nombreuses. Il y a d'abord le fait que le même Ministère de l'Information est à la fois sous les ordres du Ministre de tutelle Monsieur Kwaovi Benyi JOHNSON, du Chef de l'Etat, de Monsieur Gbégnon AMEGBOH, mais également du Comité Central et du Bureau Politique du RPT. Il y a ensuite et surtout les abus de toutes sortes : mise à pied pouvant aller jusqu'à une année, des incarcérations à la gendarmerie, les licenciements

abusifs, tout ceci pour information passée, pour propos considérés arbitrairement par des autorités comme déplacés, pour la publication d'un fait réel et surtout pour "mauvaise couverture" de la lutte des Evala (et notamment pour avoir manqué de bien cibler une des prouesses d'un enfant du Chef de l'Etat).

Les victimes sont nombreuses et se retrouvent au niveau de tous les organes de la presse officielle. Ce sont tous ces abus et ces conditions dramatiques de travail qui ont émoussé la plume du journaliste officiel, devenu ainsi un simple objet au service d'un régime que lui-même ne cautionne pas le plus souvent. Monsieur DABLA a rendu hommage aux journalistes décédés.

L'intervenant n'a pas manqué de relever les objectifs du Comité pour la démocratisation de l'Information créé par les journalistes officiels et les démarches faites par cette association.

Il a demandé que le problème des journalistes arbitrairement licenciés soit réglé et recommandé à la Conférence la levée de toute forme de censure au niveau de la presse notamment celle qui frappe certaines chansons souvent reprises par des manifestants et la censure sur les articles de la Nouvelle Marche.

Le problème de la liberté religieuse fut enfin abordé. A ce titre, la communauté musulmane a dénoncé le fait que ses responsables soient désignés non par les religieux eux-mêmes, mais par les autorités politiques qui imposent comme représentants aux musulmans les dignitaires du RPT. Les musulmans ont également déploré le fait que le pouvoir en place les oblige à aller célébrer les cérémonies funèbres de gens qui n'ont jamais manifesté leur adhésion à la religion musulmane, la profanation de leurs mosquées par des autorités politiques, les diverses entraves politiques surtout dans leurs relations avec les pays arabes et enfin le manque de subventions aux écoles coraniques.

Les chrétiens quant à eux, ont dénoncé la confiscation de la liberté religieuse, le noyautage et la manipulation des responsables d'église, les sévices corporels exercés sur certains d'entre eux par les autorités politiques. Ils se sont également levés contre l'interdiction de certaines religions désignées sous le vocable de "sectes" et dont les pratiquants sont souvent arrêtés, amendés, et leurs instruments de cultes confisqués. Il a été recommandé le remboursement des amendes et la remise de leurs objets de cultes à ceux-ci, la réparation des dommages causés à ceux qui ont subi de sévices corporels et la suppression des dispositions légales ou réglementaires limitant la liberté religieuse.

A ce stade des travaux, l'assemblée fut informée de l'insécurité grandissante au port de Lomé, et des problèmes fonciers dans la localité d'Agou, Azahoun Fiagbé où le Chef canton est particulièrement menacé.

Le Président a lancé un appel aux ouvriers d'Anié pour qu'ils libèrent les chinois sequestrés et qu'ils règlent leurs problèmes par voie de négociation. Il a mis en garde les auteurs des vols à main armée dans le port et demandé que tout soit mis en oeuvre par les forces de sécurité en collaboration avec les autorités portuaires en vue de mettre fin à cet état de chose. Enfin il a appelé les populations d'Agou au calme et à la patience.

Un message de soutien à la Conférence venant de la Martinique a également été porté à la connaissance de l'assemblée.

Après la 2e pause intervenue entre 20 heures 03 minutes et 20 heures 47 minutes, les diverses commissions ont exposé à l'assemblée l'état d'avancement de leurs travaux et le moment où elles pourront mettre ces travaux à la disposition de l'assemblée plénière.

Au point divers, différentes questions ont été évoquées, telles, la nécessité de restituer ses distinctions à

Monsieur HOSPICE Coco ; l'irrégularité qui a marqué le recrutement en 1988 de 315 agents de Douanes dont le Ministre PERE est en train de signer l'acte d'engagement ; le manque de sang dans les hôpitaux...

Pour terminer, le Président a informé la Conférence de projet d'organisation d'actes de vandalisme prévu pour le lundi, 12 août 1991 au matin et lancé un appel aux responsables de ce projet pour qu'ils gardent leur calme.

La séance sera levée à 21 heures 30 minutes après la minute de recueillement.

Fait à Lomé, le 12 août 1991

Le Rapporteur Général,

Me Jean Yaovi DEGLI